

**Place  
au  
peuple !**

Les Lilas, le 23 mars 2012

Monsieur Jean-Marc Canon  
UGFF-CGT - Case 542  
263, rue de Paris  
93514 MONTREUIL

### **Réponse du Front de Gauche de la Fonction publique**

Le programme du Front de Gauche, *l'Humain d'abord*, propose une inversion totale de la tendance actuelle, qui au nom des politiques d'austérité déconstruit le pacte républicain et solidaire de la France. Nous menons au niveau européen un combat pour sortir du cadre dogmatique libéral du traité de Lisbonne qui a consacré « la concurrence libre et non faussée ». Nous rejetons le nouveau traité européen qui va encore plus loin dans les contraintes budgétaires et la dépossession des budgets nationaux de la décision souveraine de notre peuple. Ces combats vont aussi dans le sens de la défense des services publics.

Pour nous, il ne saurait être question de services publics sans agents publics pour les faire vivre et fonctionner. Nous ne céderons pas aux tentatives d'externalisation, de délégation de services publics et autres procédés qui n'ont comme unique but que de privatiser et d'en finir avec le statut de la fonction publique.

Notre attachement au statut ne relève pas d'une marotte ni d'une volonté d'opposer les salariés entre eux. Bien au contraire. Plus le statut de la fonction publique est favorable, plus il porte vers le haut le statut de l'ensemble des travailleurs. C'est donc un point d'appui pour tous les salariés.

De plus, le statut de la fonction publique est la garantie pour les citoyens, d'avoir des agents publics neutres et impartiaux. C'est indispensable pour un traitement égalitaire de toutes et tous hors de tous critères de rentabilité. Les agents publics, par leur statut, garantissent donc l'égalité des droits des habitants de notre pays.

Résolument républicains, nous tenons à faire vivre et à donner du sens à notre devise « liberté, égalité, fraternité ». Notre pays est uni par le pacte républicain, où l'intérêt général prime sur les intérêts particuliers. Les services publics en sont la clef de voûte. Ils garantissent que la finance après avoir détruit notre industrie et notre économie, ne détruira pas les biens communs. L'Etat doit donc avoir l'exclusive sur tout ce qui concerne le bien commun et garantit l'égalité territoriale : l'école, la

**FRONT  
DE GAUCHE**

8, rue Chassagnolle • 93260 Les Lilas • 01 55 82 01 50

[www.placeaupeuple2012.fr](http://www.placeaupeuple2012.fr)

santé, la sécurité intérieure et extérieure, la justice, l'accès à l'emploi, les finances publiques, etc. Mais d'autres domaines aujourd'hui doivent réintégrer ou intégrer le giron public : l'accès aux transports, à l'énergie, aux banques, à l'eau doit être garanti à nos concitoyens. Il n'est pour nous pas question d'être les porteurs d'une étatisation dans tous les champs. Sur ces dernières questions, les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer, notamment pour faciliter la participation des citoyens. Par exemple, il est prouvé que nous pouvons sortir l'eau des mains des marchands grâce à la mise en place de régies publiques. La 6<sup>ème</sup> République que nous voulons construire devra permettre l'implication citoyenne à tous les niveaux et donc aussi dans la réappropriation et la gestion de ses biens communs.

Résolument sociaux, nous reviendrons sur les mesures qui ont détérioré les conditions de travail des agents publics. Il est intolérable de trouver au sein des fonctions publiques plus de 870 000 agents précaires (jusqu'à 1 million avancement certains syndicats). Le concours doit rester la règle. La première mesure que nous prendrons sera la titularisation de l'ensemble des précaires. Là où les besoins dérogatoires subsisteront, nous mettrons en place des contrats de droit public avec de meilleures conditions d'emploi pour les contractuels.

La question du salaire est aussi centrale. Les fonctionnaires ont vu leur pouvoir d'achat baisser. La revalorisation du point d'indice est une nécessité. Comment peut-on tolérer qu'un agent public de catégorie C ait un salaire de 1 100 euros ? Cet état de fait conduit à accepter les régimes indemnitaires, qui peu à peu ont vocation à prendre le pas sur le régime indiciaire. Nous refusons qu'entre dans la fonction publique le discours du salaire au mérite et de la compétition entre agents. L'avancement de grade, d'échelon ne peut être basé sur des principes subjectifs. L'article 15 de la loi dite de mobilité introduit par exemple dans la fonction publique territoriale le remplacement de la notation par un entretien professionnel. La promotion interne et les avancements doivent être garantis de la même manière pour tous les agents avec un droit à la notation soumis à des critères stricts.

Nous reviendrons sur les multiples contre réformes des retraites.

Nous rétablirons le droit à la retraite à 60 ans à taux plein (75 % du salaire de référence) pour toutes et tous avec la prise en compte de la pénibilité de professions particulières donnant droit à des départs anticipés. Aucun salarié ne touchera de retraite inférieure au Smic. Le financement des retraites sera assuré en particulier par une cotisation nouvelle sur les revenus financiers des entreprises, au même taux que les cotisations employeurs sur les salaires. L'accroissement du taux et de la masse des cotisations patronales sur les salaires sera modulé en fonction des choix de gestion de ces entreprises. Aucun recours à la fiscalisation des retraites ou de la protection sociale ne sera opéré pour leur financement.

La loi dite de mobilité d'août 2009 a également ouvert la porte à des procédés scandaleux permettant la généralisation des possibilités de travail à temps incomplet. C'est la remise en cause de l'obligation faite à

**FRONT  
DE GAUCHE**

8, rue Chassagnolle • 93260 Les Lilas • 01 55 82 01 50

[www.placeaupeuple2012.fr](http://www.placeaupeuple2012.fr)

l'administration d'affecter un agent reçu à un concours sur un emploi à temps complet correspondant à son grade. Nous reviendrons sur ces mesures facteur de fragilisation sociale et de rupture profonde avec la conception de carrière.

Nous restons donc prudents quant à l'utilisation du terme de mobilité. La loi d'août 2009 est le corollaire de la RGPP, sur laquelle nous reviendrons. Une fois les postes supprimés, il fallait au gouvernement une loi permettant de démanteler les droits liés au statut. C'est ainsi que lorsqu'une collectivité supprime un emploi, le fonctionnaire peut se voir proposer un poste correspondant à son cadre d'emploi et non plus à son grade où qualification, technicité et rémunération ne sont pas les mêmes. Cette même loi a ouvert la possibilité au recrutement via les agences d'intérim.

Or les personnels de la fonction publique étaient d'ores et déjà mobiles. Par exemple, pour le versant Etat, plus de 9% des agents connaissent une mobilité d'une année sur l'autre, sans compter les mobilités opérées au sein d'un même département. Les enquêtes de l'INSEE indiquent d'ailleurs que les agents de la fonction publique sont aussi mobiles que les salariés du privé.

Si le but avait été d'améliorer la mobilité choisie, l'optique retenue aurait été de développer les passerelles entre les trois fonctions publiques et de renforcer la grille indiciaire unique.

Pour revenir sur la RGPP, Nous abrogerons la RGPP et renforcerons la fonction publique, notamment par les embauches nécessaires à la satisfaction des services rendus à la population. Parce que l'État doit être exemplaire, nous titulariserons les 800 000 précaires de la fonction publique

Respectueux des droits syndicaux et de la Charte d'Amiens, nous situons toujours notre combat dans les pas des organisations syndicales. Nous ne nous substituons en aucun cas au rôle qui est le leur, n'avons jamais la prétention de leur dire quoi faire et comment. En ce qui concerne les accords dit de Bercy sur la rénovation du dialogue social, nous appliquons cette manière d'être. Les centrales syndicales ont consulté, débattu et 6 sur 8 ont jugé qu'il fallait les ratifier. Ce n'est pas à moi de donner mon avis sur cette question.

Nous interviendrons par contre pour la défense inconditionnelle des droits syndicaux contre toute criminalisation de l'action syndicale, outil actuel du gouvernement pour faire taire celles et ceux qui se battent quotidiennement.

**FRONT  
DE GAUCHE**

8, rue Chassagnolle • 93260 Les Lilas • 01 55 82 01 50

[www.placeaupeuple2012.fr](http://www.placeaupeuple2012.fr)